



De nos jours, la gestion des déchets est une des causes environnementales pour laquelle le grand public peut agir très concrètement en adoptant des gestes simples. Encore faut-il les connaître, car la bonne volonté des citoyens est souvent mise à mal par la complexité des consignes de tri. Pour essayer d'y voir plus clair, voici nos conseils pratiques selon les familles de déchets.



#### **Dans le conteneur vert... je demande... La famille emballages en verre !**

Dans la famille verre, je distingue ce qui va à la déchèterie : les verres cassés de mon joli service, le miroir fêlé de la salle de bain...



Et ce qui va au conteneur de tri, autrement-dit, les emballages en verre comme les bouteilles de sirop ou même d'huile, ainsi que les pots et les bocaux, sans leur couvercle ou encore les flacons pharmaceutiques.

#### **Dans le conteneur jaune... je demande... La famille bouteilles et flacons plastiques !**

Tous les plastiques en forme de bouteilles et de flacons se recyclent : bouteilles d'eau, de soda, d'huile, mais aussi, flacons de produits ménagers ou de produits cosmétiques, sans les laver au préalable et sans enlever le bouchon plastique.

A contrario, tout ce qui est plastique fin ne se recycle pas : blister, film et sac plastique, pot de yaourt, etc.... direction la poubelle d'ordures ménagères !

#### **Dans le conteneur jaune... je demande... La famille emballages en métal !**

Les emballages en métal sont recyclables : les canettes, les boîtes de conserve, les aérosols, les barquettes en aluminium, les couvercles de bocaux, les bombes de crème chantilly... Mais vous porterez à la déchèterie tous les objets qui ne sont pas des emballages comme vos vieilles poêles et casseroles !

#### **Dans le conteneur jaune... Je demande... La famille briques alimentaires !**

Quelles que soient leur taille et la nature des aliments qu'elles contiennent (lait, soupe, jus de fruit...), les briques sont toutes à recycler. Il suffit de bien les égoutter et il n'est pas nécessaire d'enlever les becs verseurs en plastiques.

#### **Dans le conteneur bleu... je demande... La famille papiers/cartons !**

Revue et journaux, emballages cartons, annuaires et catalogues, enveloppes, cartonnets, livres ou cahiers se recyclent... Il y a tout de même des exceptions : le papier plastifié (papier photo, papier cadeau, papier peint), ainsi que les cartons souillés ne sont pas recyclables.

Vous voyez, les consignes de tri, c'est un jeu d'enfant ! Ainsi, en nous mobilisant tous, nous pourrions un jour trier 100 % de nos emballages recyclables pour leur donner une seconde vie !

#### **Le territoire du SYTRAD**

Créé en 1992, le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) assure une mission de service public : le tri, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A travers ses propres installations constituées d'un centre de tri des collectes sélectives et de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, le SYTRAD traite près de 156 000 tonnes de déchets par an issus des collectes de ses 13 collectivités membres.